



BETTERAVES:

Evolution de la cercosporiose et de la rouille.

BETTERAVES

41 parcelles observées cette semaine.

MALADIES FOLIAIRES

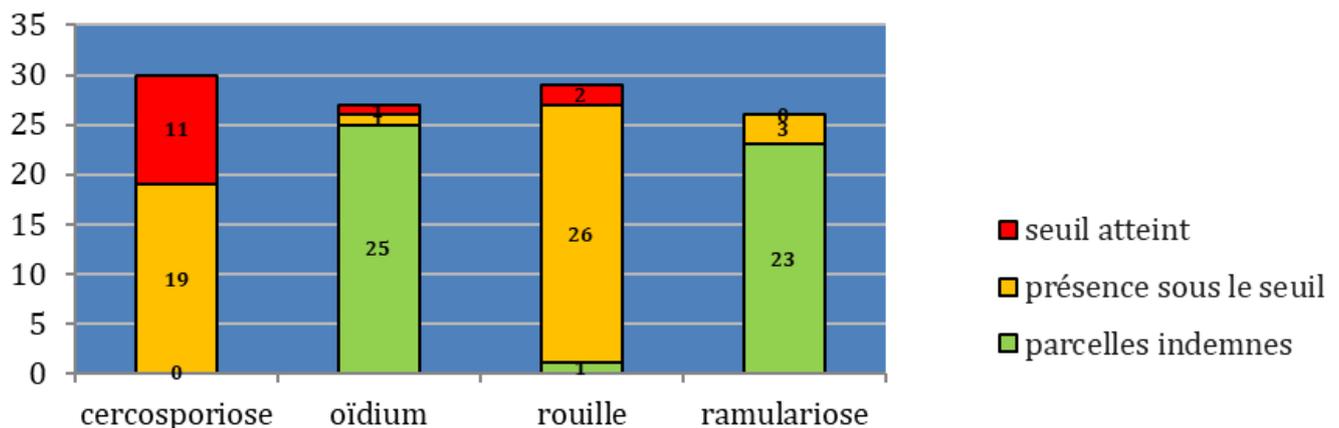
Situation des maladies foliaires de la semaine:



Cette semaine, 41 parcelles ont été observées.

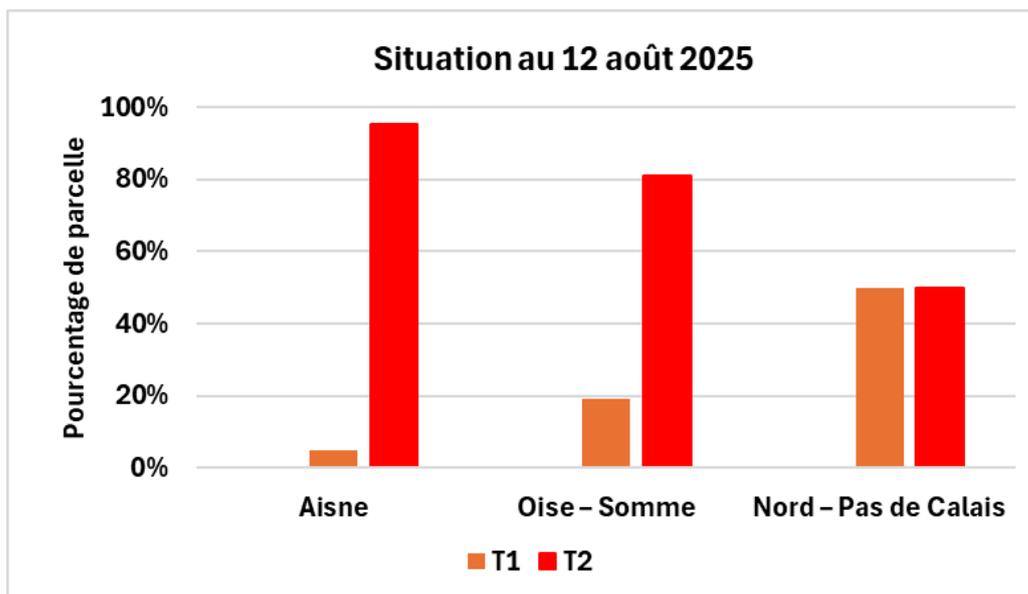
10 parcelles ont atteint le seuil indicatif de risque T2 pour la cercosporiose, une parcelle a atteint le seuil indicatif de risque T2 pour la rouille, une autre parcelle a atteint le seuil indicatif de risque T2 pour la cercosporiose et la rouille, une dernière parcelle déclenche pour l'oïdium.

Analyse de risque après une protection



Répartition régionale du niveau de seuil atteint:

Bien que les conditions soient favorables aux maladies foliaires la situation est très différente d'une parcelle à l'autre, l'observation reste indispensable avant toutes prises de décisions.



Cette semaine, avec l'évolution des maladies foliaires, **71 %** des parcelles observées dans le réseau ont atteint le seuil indicatif de risque pour une **deuxième protection** et **29 %** des parcelles sont au seuil indicatif de risque pour une **première protection**.



Pustule de rouille
(photo ITB)



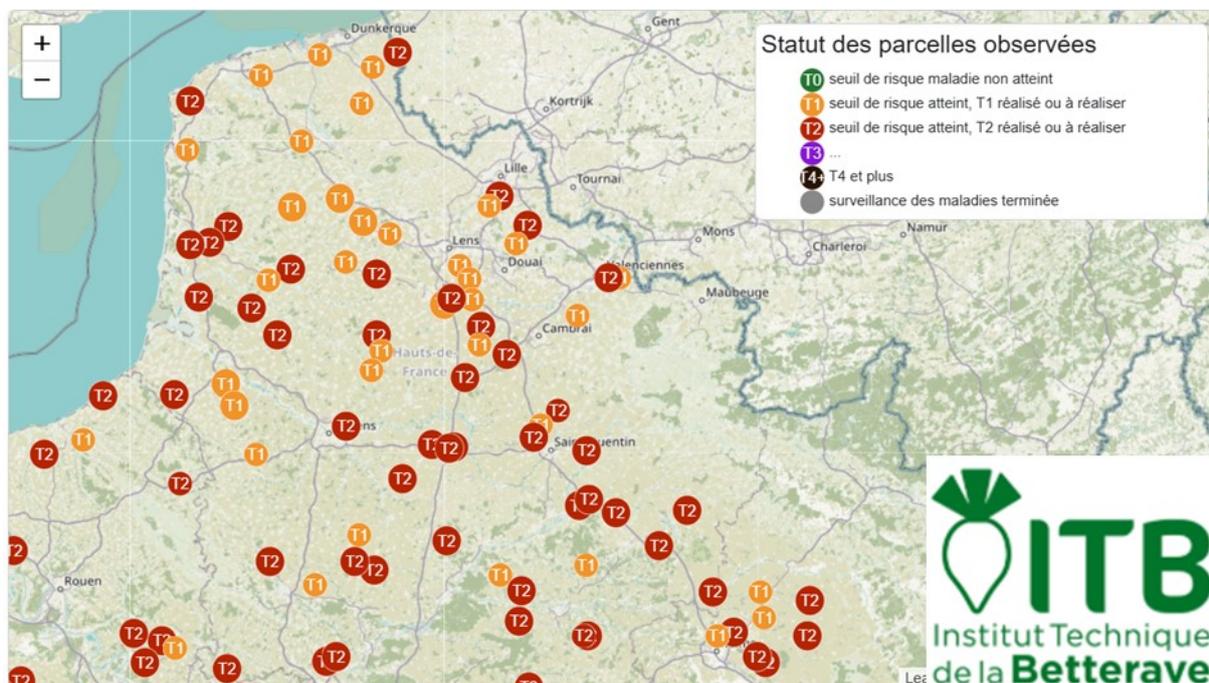
Tâche de cercosporiose
(photo ITB)

Seuils de déclenchement des traitements aux maladies du feuillage (% de feuilles avec symptômes)

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection <u>avant la mi-août</u>				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 ^{ers} symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

Bordure littorale : « bande côtière de 100 km »

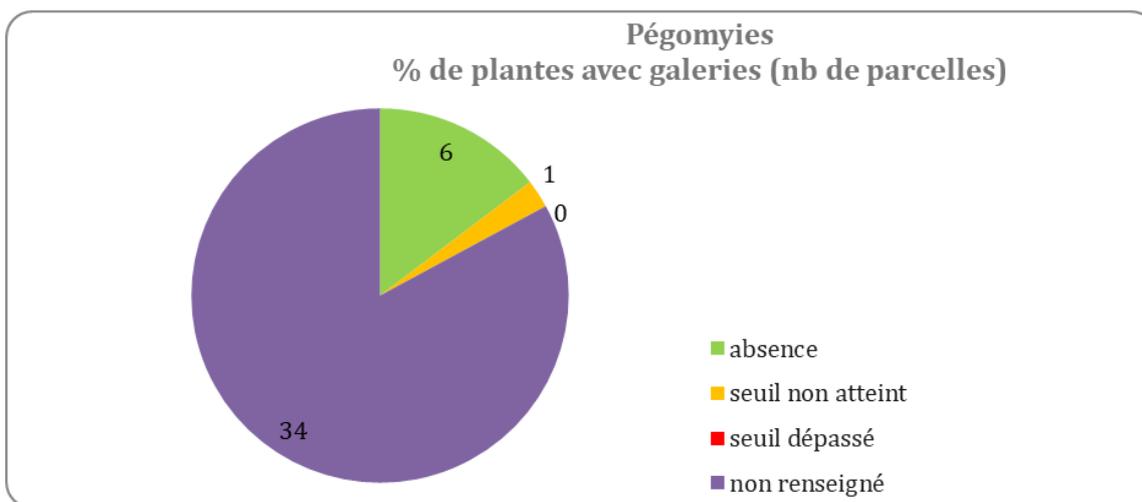
Pour rester informé de l'évolution des maladies, vous pouvez suivre l'OAD « Alerte Maladies », mis à disposition par l'ITB. Lien : <http://alerte.itbfr.org/maladies/>



BIOAGRESSEURS

Pégomyies :

La présence de pégomyies reste faible. Elle est signalée sur une parcelle sans atteindre le **seuil indicatif de risque de 50 % des plantes avec la présence d'asticots, à partir de la couverture du sol.**

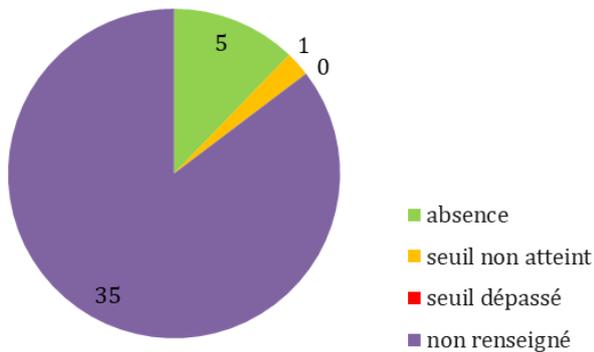


Noctuelles defoliatrices

La présence de chenilles de noctuelles défoliatrices est observée dans une parcelle du réseau. Aucune parcelle n'a atteint le **seuil indicatif de risque de 50 % de plantes avec traces de morsures ou déjections récentes**. Le nombre de parcelle observée est en diminution.



Noctuelles défoliatrices - % de plantes avec dégâts, chenilles et déjections fraîches (nb parcelles)



Noctuelle défoliatrice (photo ITB)

Teignes

Aucune présence de teignes n'est signalée dans le réseau d'observation.

Le seuil indicatif de risque de 10 % de betteraves avec dégâts frais et chenilles.

Une pluie intense et conséquente ou l'irrigation favorisent la régulation naturelle des teignes dans le cœur des betteraves.

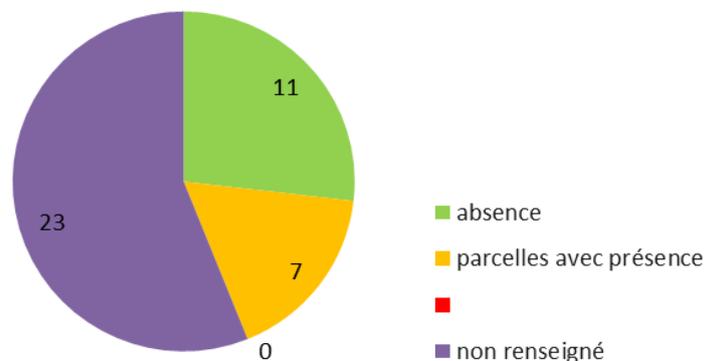


Jaunisse :

Les symptômes de jaunisse s'extériorisent encore cette semaine, mais toujours en faible proportion.



Jaunisse virale – Nombres de parcelles



Attention de ne pas confondre avec des dégâts de punaise.



Dégâts de punaise (photo ITB)



Dégâts de jaunisse (photo ITB)

Gestion prophylactique de la jaunisse en betterave sucrière

Gestion des cordons de déterrage

Les collets de betteraves qui repoussent sur les tas de terre issus du déterrage seront contaminés si la parcelle était atteinte de jaunisse.

Si ces résidus n'ont pas été épandus puis enfouis à l'automne dernier, il est nécessaire de les détruire, notamment par le retournement des andains de déterrage lorsque la terre est suffisamment sèche et maniable.

Les modalités de destruction sont détaillées ici :

- ☞ https://www.itbfr.org/fileadmin/user_upload/PDF/Fiche_Gestion_prophylactique_de_la_jaunisse_2025.pdf
- ☞ <https://www.itbfr.org/tous-les-articles/article/news/gerer-les-reservoirs-des-jaunisses-virales-pour-limiter-le-risque>

Gestion des repousses dans les céréales implantées après betteraves

Repousses de betteraves trainantes + résidus d'andains de déterrage épandus

- ☞ Vérifier si des repousses de betteraves ont survécu aux désherbages d'automne.
- ☞ En présence de repousses, prévoir des actions de lutte.

Dans les zones de proximité entre betterave sucrière et betterave porte-graine (BPG)

Dans la mesure du possible, il est très fortement recommandé aux agriculteurs de ne pas semer de betteraves sucrières à proximité immédiate des BPG. Un éloignement d'au moins 1 km est préconisé, de bord à bord de parcelles, pour éviter une perte de productivité trop importante. Cette distance correspond à un compromis basé sur des considérations à la fois scientifiques et socio-économiques. Au-delà d'1 km, des symptômes sont présents, mais souvent moins sévères. L'ITB et les sucreries continueront d'accompagner les agriculteurs avec un suivi des parcelles dans la zone de production mixte entre betteraves sucrières et porte-



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alène, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O. Ley, Y. Debeverniais, F. Courtois - ITB, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEI 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermendois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alène, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genève, IREO de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, ITS 60, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lyode Agro Environnemental Tilloy les Horillains, Nord Wgoce, NORIAF, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Tereco, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unéal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaeys Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Derouère, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporta, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratai, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

